



MUNICIPALITÉ

Greffe municipal

Rue du collège 3
CH-1186
Essertines-sur-Rolle

Commune d'Essertines-sur-Rolle

NOUVELLE ADRESSE

RUE DU COLLÈGE 9
CH - 1186
ESSERTINES-SUR-ROLLE

Essertines-sur-Rolle, le 18 mai 2026

PREAVIS MUNICIPAL N° 03-2026

Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2026 pour la réévaluation des parcelles agricoles communales

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Introduction

La Commune d'Essertines-sur-Rolle est propriétaire de plusieurs parcelles agricoles mises à disposition d'exploitants de la région dans le cadre de baux à ferme agricole. Les contrats en vigueur arriveront à échéance en octobre 2026.

Projet

Dans cette perspective, la Municipalité souhaite profiter de ce renouvellement pour procéder à une mise à jour complète de l'évaluation des parcelles communales concernées.

Cette démarche permettra notamment :

- de disposer d'un état actualisé des surfaces et de leur valeur locative ;
- d'assurer une cohérence et une équité dans la fixation des fermages ;
- d'adapter les futurs contrats aux réalités actuelles de l'exploitation agricole ;
- de bénéficier d'un accompagnement spécialisé conforme aux pratiques et recommandations du domaine agricole.

Afin de mener cette analyse, la Municipalité souhaite mandater l'organisation professionnelle Prométerre, reconnue pour ses compétences en matière foncière et agricole. Le coût estimé de cette prestation s'élève à CHF 5'000.- TTC.

Aucun montant n'ayant été prévu au budget 2026 pour cette étude, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 5'000.-.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général d'Essertines-sur-Rolle

- après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 03-2026
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

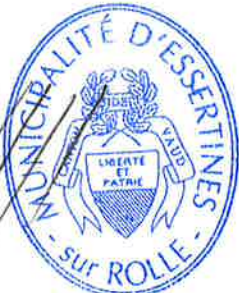
DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à inscrire au budget 2026 un montant de CHF 5'000.- destiné à la réévaluation des terres agricoles communales par Prométerre ;
- **D'autoriser** la Municipalité à imputer la somme de CHF 5'000.- sur le compte 96900.3132.00.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2026

Au nom de la Municipalité

La Syndique
M.-P. Moinat



La Secrétaire
D. Christen